

REGLEMENT PARTICULIER

45^{ème} COURSE DE COTE V.H.C (PEA)

TURCKHEIM – 3 EPIS 30/31 AOUT / 1ER SEPTEMBRE 2024

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 1VH. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (organisateur administratif et organisateur technique) organise les 30/ 31 AOUT et 1^{er} SEPTEMBRE 2024, avec le concours des municipalités de TURCKHEIM, TROIS EPIS, et NIEDERMORSCHWIHR une Course de Côte Nationale (PEA) à Participation Etrangère Autorisée appelée :

45^{ème} COURSE DE COTE V.H.C de TURCKHEIM – 3 EPIS

Cette épreuve compte pour : Le Championnat de France de la Montagne VHC 2024

Le Championnat de France Indice de Performance 2024

Le Championnat de la Montagne VHC de la Ligue Grand' Est

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° 26 en date du 13/06/2024

Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° 503 en date du 16/07/2024

Adresse du Secrétariat de l'épreuve :

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

Association Sportive Automobile d'Alsace, 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Tél : + 33 (0)672.96.08.42 - Fax : + 33 (0) 388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr



1.1P. OFFICIELS : Voir règlement particulier de l'Epreuve CFM

Directeur de Course M. Louis Jean VILLARD..... Licence n°12774/0520

Observateur M. Jean Claude HECTOR Licence n° 1805/0321

Commissaire Technique Délégué VHC M. Jean Claude CARRE Licence n° 13049/10505

Chargé des relations avec les concurrents Resp. VHC M. Serge MISTRÉ Licence n°5945/0323

1.2P. HORAIRES : Voir règlement de l'Epreuve moderne

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art 1.5.1p : Procédures de retour aux Parcs Concurrents

L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.112, par Niedermorschwihr, et ce sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place).

ARTICLE 2VH. VOITURES ADMISES

Pas de limitation du nombre d'engagés. Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH-PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règlement Standard des Courses de Côte VHC 2024 (voir conditions d'admission des voitures).

Sont admises dans un classement séparé, hors Championnat de France de la Montagne VHC : les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation.

ARTICLE 3VH. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International. L'équipement des pilotes devra être conforme à la réglementation FFSA. Les voitures de tourisme et GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

ARTICLE 4VH. PUBLICITE

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM. Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5VH. LICENCES

Voir réglementation générale 2024.

ARTICLE 6VH. ASSURANCES

Voir réglementation générale 2024.

ARTICLE 7VH. PARCOURS

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM

ARTICLE 8VH. INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM, sauf les frais de participation qui sont fixés à **440 euros**, réduits à **220 euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à **180 euros pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au Challenge du promoteur CFM CHALLENGE.**

Les licenciés de l'ASA ALSACE bénéficient de 20 % de remise sur l'engagement non cumulable, soit un engagement à 176 € **sous réserve d'apposer sur la voiture de course l'autocollant de l'ASA ALSACE de manière visible. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1ère et de la 10^{ème} page du PTH ou PTN.**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace – 10 Rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

Jusqu'au **Lundi 28 aout 2023** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Pour les virements, : LCL Sélestat : - 30002 08547 0000070164V 32 –

IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 BIC CRLYFRPP

Si à la date du 22 aout, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve VHC. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 9VH. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH ou PTN de la voiture dument visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 10VH. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM.

ARTICLE 11VH. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1VH. : DISPOSTIONS GENERALES Essais chronométrés : 2 montées le samedi 31 aout à partir de 08 h 30.

1^{ère} montée : samedi 31 aout à l'issue des essais chronométrés voitures modernes

2^{ème} montée : dimanche 1er septembre à 08 h 30.

3^{ème} montée : dimanche 1er septembre à l'issue de la 2^{ème} montée chronométrée voitures modernes.

11.2VH : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art 11.2.1 VH : Ordre de départ

Pour les essais, les concurrents de l'épreuve V.H.C partiront devant les concurrents de l'épreuve Trophée des Nations.

Pour la course 1 : les concurrents de l'épreuve V.H.C partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne.

Pour les courses 2 et 3 : les concurrents de l'épreuve V.H.C partiront devant les concurrents de l'épreuve Trophée des Nations.

Art 11.2.1 VH : Essais Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

Art 11.2.3 VH : Carburants- Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard des courses de côte 2024 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

Art 11.2.4 VH : Numéros de Course Conforme au règlement standard des courses de côte 2024.

Art 11.2.5 VH : Echauffement des pneumatiques Conforme au règlement standard des courses de côte.

Art 11.2.6 VH : Conférence aux pilotes (briefing) Voir règlement de l'épreuve CFM.

Art 11.2.7 VH : Pénalités Conforme au règlement standard des courses de côte.

Art 11.2.8 VH : Classement

Pour les essais chronométrés : Le départ des montées d'essais chronométrés se fera dans l'ordre de la liste des autorisés à prendre part aux essais

Pour la course : Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de courses se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

L'épreuve se disputera sur **3 montées obligatoires**. Le classement s'établira sur le **cumul des 2 meilleures montées**. **Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées de course. Dans le cas où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.** La non-participation à une des trois montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Tous les concurrents en abandon momentané ou définitif sont tenus d'en informer la Direction de Course par ECRIT.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement séparé pour chaque groupe.
- 1 classement par classe.
- 1 classement féminin (séries A et B confondues).
- 1 classement à l'Indice de Performance suivant la réglementation en vigueur.
- 1 classement Série A et Série B séparées.
- 1 classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation en vigueur. Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 13VH. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

Les prix distribués seront les suivants :

- 1 coupe ou 1 trophée à chacun des participants.
- 1 souvenir régional.

Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.

ARTICLE 14VH. DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium

Le Dimanche 1er septembre à l'issue de la dernière montée de course, Salle SAINTE ANNE TURCKHEIM

**PROGRAMME DE LA COURSE « TROPHÉE DES NATIONS » PEA
TURCKHEIM 30/31 Aout/1er Septembre 2024
HORAIRE- INFORMATIONS**



A) HORAIRE

Clôture des engagements : 22 août 2024, minuit (24 h 00)
Publication de la liste des engagés : 26 août 2024 – 14 h 00
Vérifications Administratives et Techniques :
Vérifications Administratives : Vendredi 30 août 2024 de 13 h 30 à 20 h 00
Samedi 31 août 2024 de 07 h 00 à 07 h 45
Salle du Brand rue du Conseil (Mairie) Turckheim
Vérifications Techniques : Vendredi 30 août 2024 de 13 h 45 à 20 h 15
Samedi 31 août 2024 de 07 h 15 à 08 h 00
Place de la mairie rue du Conseil Turckheim
Parcs concurrents : Ouverture des parcs concurrents le jeudi 29 août 2024 à 18 h 00.

TRÈS IMPORTANT :

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENTS SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150€ et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Briefing Chefs de postes et Commissaires : Samedi 31 août 06 h 30 Salle des fêtes Rte de St Gilles Turckheim
Dimanche 1er septembre 06 h 30 à proximité de la ligne de départ

Briefing des pilotes : Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives, contre émargement du **PILOTE**

Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 31 août 2024 à 08 h 15 dans les différents parcs

Essais chronométrés (2) : Samedi 31 août 2024 à la suite des VHC.

COURSE : Samedi 31 août 2024, 1^{ère} Montée à la suite des modernes.
Dimanche 1er septembre 2024, 2^{ème} Montée à la suite des VHC
3^{-ème} Montée à la suite des VHC

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : Course : Dans les parcs concurrents à l'issue de la 3^{ème} montée

Remise des prix pour tous les concurrents : Dimanche 1^{er} septembre ½ heure après l'ouverture du parc fermé Parc St Anne (VHC) Turckheim

Remise des Prix : Aucune remise de chèques ou virement ne sera effectués après la Remise des Prix

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 30 août 2024 à 16 h 30, à la structure de la ligne de départ
Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège.

Tableau officiel d'affichage : Pendant toute l'épreuve : aux Parc Concurrents.

Tableau d'information : Pendant les essais et la course : structure près de la ligne de départ et au parc concurrents.

TROPHEE DES NATIONS PEA

Les 30 – 31 Aout – 1er Septembre 2024

RÈGLEMENT PARTICULIER NATIONS

ATTENTION : Clôture des engagements : **lundi 22 août 2024 à minuit.** (Le cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés : **lundi 26 aout 2024 à 14 h 00.**

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix

Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ALSACE organise les 30/31 aout et 1er septembre 2024, une épreuve automobile PEA (participation étrangère autorisée), dénommée :

TROPHEE DES NATIONS - PEA

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE GRAND EST sous le
Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation :

N° ___ en date du ___ / ___ / 2024.
N° ___ en date du ___ / ___ / 2024.

Art.1.1p. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale sauf pour :

Directeur de Course :	MADER Franck	Licence N° 187564/0323
Commissaire Technique :	FATAL Avelino	Licence N° C 242
Chargé des Relations avec les Concurrents :	WAMBACH Jean	Licence N° 3030/0306
Clôture des engagements :	Lundi 22 août 2024 à minuit (24h00)	
Publication de la liste des engagés :	Lundi 26 août 2024 à 14 h 00	
<u>Vérifications Administratives et Techniques :</u>		

Vérifications Administratives : Vendredi 30 aout 2024 de 13 h 30 à 20 h 00 et Samedi 31 aout 2024, de 07 h 00 à 07 h 45
(sur demande écrite jointe à la feuille d'engagement)

Vérifications Techniques : Vendredi 30 aout 2024 de 13 h 45 à 20 h 15
et Samedi 31 aout 2024 de 07 h 15 à 08 h 00 (sur demande écrite jointe à la feuille d'engagement)

Briefing Chefs de postes et commissaires : Samedi 31 aout 2024 à 06 h 30 salle rive droite et Dimanche 1er septembre à 06 h 30 à proximité de la ligne de départ

Briefing des pilotes : Ecrit remis aux vérifications administratives contre émargement du Pilote

Affichage des concurrents autorisés aux essais : Samedi 31 aout 2024 à 08 h 15 sur les panneaux aux différents parcs

Essais chronométrés : Samedi 31 aout 2024 à l'issue des VHC

COURSE	1^{ère} Montée	Samedi 31 aout 2024 à l'issue des Modernes
	2^{ème} Montée	Dimanche 1er septembre 2024 à l'issue des VHC
	3^{ème} Montée	Dimanche 1er septembre 2024 à l'issue des VHC

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : **Dimanche 1er septembre 2024** dans les parcs concurrents à l'issue de la 3^{ème} montée

Parc fermé : A l'issue de la dernière montée de course dimanche, les voitures seront considérées en parc fermé dans leurs parcs concurrents respectifs pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **Vendredi 30 aout 2024 à 16 h 30**, structure à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège.

Art.1.3p. VERIFICATIONS

Parcs concurrents : Route d'Ingersheim

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers doivent également présenter l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle n'ait pas été jointe à l'inscription, ainsi que l'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou de location de cette dernière.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit samedi le 31 aout 2024 à 8h00

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le collège des commissaires Sportifs lors de sa réunion, signée et affichée par le directeur de course.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Turckheim. Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : AUTO ECO SERVICE, Adresse 1, rue de la Filature TURCKHEIM tél : 06.67.24.99.23. Tarif horaire maximum de la main d'œuvre : 60€ TTC.

Art.1.3.5p Pesées : Le pesage des véhicules se fera au parc des concurrents, **des pesées libres seront effectuées le samedi matin Caserne des Pompiers TURCKHEIM.**

Art.1.5p. DISPOSITIONS PARTICULIERES : Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale.

Art.2p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Art.3p. CONCURRENTS ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante : **Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT FRANCE**

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 -

Internet: www.asa-alsace.fr-mail: president@asa-alsace.fr

La clôture des engagements est fixée au lundi 22 août 2024 à **minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **370 €** et réduits à **185 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront être obligatoirement accompagnés d'une copie de la page du passeport technique où figurent le groupe et la classe ET obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA ALSACE.

Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 40.

Sont admises les voitures selon le tableau ci-dessous.

Le Trophée des Nations est ouvert aux voitures :

Sont admises les voitures selon la Réglementation FIA (performance factor).

Catégorie I – Performance Factor

Groupe 1 : PF 15 à 39

Groupe 2 : PF 40 à 79

Groupe 3 : PF 80 à 119

Groupe 4 : PF 120 à 159

Groupe 5 : au-dessus de PF 159

Avant toute inscription auprès de l'organisateur à une compétition de Course de Côte FIA les concurrents et les pilotes devront :

- Avoir enregistré la voiture engagée sur le site internet PF : www.fiaperformancefactor.com
- Avoir complété la fiche technique PF,
- Avoir obtenu les deux identifiants PF et PF-ID associée à la voiture engagée.

Catégorie II - Voitures de compétition

Groupe E2 – SC(CN et C3 inclus) :

Classe 22 jusqu'à 2000cc

Classe 23 de +2000cc à 3000cc

Groupe D/E2 - SS

Groupe CM - (selon règlements FFSA et/ou RFEDA) : Classe 24 jusqu'à 2000cc
Classe 26 jusqu'à 1003cc
Classe 25 de +2000cc à 3000cc

Art.5p. PUBLICITES

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale.

Art.6p. SITES ET INFRASTRUCTURES

Art.6.1p. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le RD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le RD 11 à 495m Ouest du carrefour des RD10/RD11 (altitude 280m)
- Arrivée : sur le RD 11 à 730m du carrefour des RD11/RD11b (altitude 650m)
- Longueur du parcours : 5950 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 5,5%
- Pente maximum : 6,9%

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**. (Les 2 meilleures montées seront comptabilisées pour classement).

Dans le cas, où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Art.6.2p. ROUTE DE COURSE : Sur RD 11

Art.6.3p. FILE DE DEPART : Sur RD 11 dans Turckheim

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

Art.6.4p. SIGNALISATION : Voir réglementation générale des courses de côtes.

Art.6.5p. PARCS CONCURRENTS

Le Parc Concurrents se situe Route d'Ingersheim et sera accessible à **partir de 18 h le jeudi 29 aout 2024**.

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du parc.

La préparation de la Pré-Grille se fera Route d'Ingersheim sur ordre du responsable du parc

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De détenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3x5mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

Art.6.6p. PARC FINAL FERME : Le parc fermé final se fera sur l'emplacement du concurrent (voir Art.1.1.p)

Art.6.7p. TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIELS:

Les tableaux d'affichage seront placés pendant les vérifications, les essais et la course : aux Parcs Concurrents.

Art.6.8p. PERMANENCE : Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Vendredi 30 aout de 17h00 à 20h00 Salle des fêtes route de St Gilles Turckheim
- Samedi 31 aout de 9h30 à 18h00 Ligne de départ
- Dimanche 1^{er} septembre de 8h00 à 18h00 Ligne de départ

Téléphone permanence: +33(0) 672 960 842

Centre de secours le plus proche : HOPITAL PASTEUR, 39, av. de la liberté F-Colmar Téléphone
N°+33(0)389 124 000

Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art.7.2p. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFINGS)

Le briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, fait office de briefing oral.

Art.7.3p. COURSE

Les concurrents du trophée des nations prendront le départ (voir rubrique plus haut : essais chronométrés et courses)
Procédure de départ : feux tricolores.

Les Concurrents du TROPHEE DES NATIONS prendront le départ comme indiqués ci-dessous

- 1^{ère} Montée Samedi 31 aout 2024 à l'issue des Modernes
- 2^{ème} Montée Dimanche 1er septembre 2024 à l'issus des VHC
- 3^{ème} Montée Dimanche 1er septembre 2024 à l'issus des VHC

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Art.7.4p. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que ce soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, ne sont autorisés que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes.

Art.9p. CLASSEMENTS

Art.9.1p. L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires. Art. 6.1.p.

Le classement s'effectuera **sur les deux meilleures montées de course.**

Dans le cas, où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Art.10p.PRIX

Art.10.1p. PRIX :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT CATEGORIE 1		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

CLASSEMENT CATEGORIE 2		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

Art.10.2p. COUPES : Une coupe ou trophée sera remise à chaque participant classé.

Art.10.4p. REMISE DES PRIX ET COUPES :

La remise des prix aura lieu en public le dimanche 1er septembre 2024 à l'issue du délai de réclamation dans la salle Ste Anne (parc VHC).

10.5p. REMISE DES PRIX : Aucune remise de chèque ou virement ne sera effectués après la Remise des Prix.